

COMMUNIQUÉ

3 novembre 2021

Réponses aux interpellations des groupes de la minorité lors des propos liminaires lors du Conseil municipal du 30 septembre

Lors du dernier Conseil municipal du 30 septembre, la Maire de Besançon, Anne Vignot, s'est engagée à apporter par écrit des réponses aux questions et éléments introductifs exprimés par les groupes de la minorité municipale – M. Fagaut, pour le groupe Besançon Maintenant, Mme Rochdi et M. Croizier pour le groupe LREM-Modem.

Vous trouverez ci-dessous sur chacun des sujets soulevé les réponses de Mme la Maire.

Subvention aux pompiers de l'urgence internationale

« Pompiers de l'urgence internationale (PUI) » est une association humanitaire française qui œuvre pour porter secours et assistance aux pays victimes de catastrophes naturelles ou humanitaires. Professionnels ou volontaires, ces pompiers ont décidé de mettre bénévolement leur expérience et leur savoir-faire au service des populations en difficulté.

En 2010, le PUI devient la première équipe de secours française reconnue et classifiée par l'ONU. Et depuis 2015, le PUI a rejoint le groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage qui rassemble aujourd'hui plus de 80 pays et/ou organisations.

L'ensemble des groupes a été sondé cet été par le cabinet pour que la Maire puisse prendre l'engagement auprès de l'association avant même le vote formel du conseil municipal.

Demandeurs d'asile afghans

La prise de Kaboul par les Talibans et le départ précipité de milliers d'Afghans depuis l'aéroport a mis l'ensemble des pays d'accueil face à leur responsabilité. Rapidement, à l'instar d'autres maires de grandes villes françaises de gauche comme de droite (Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Strasbourg, Laval, Nancy, Reims, Clermont-Ferrand, etc.), Anne Vignot a fait part de sa volonté d'accueillir des réfugiés dans l'urgence à Besançon. Depuis la Ville et l'Etat ont travaillé conjointement à l'organisation de l'accueil de familles sur la ville.

Fermeture de la Chapelle du refuge sans explication

La Chapelle du Refuge est propriété du Centre Hospitalier Universitaire. Les locaux étant au fur et à mesure désertés tout au long des déménagements des services du CHU et en raison de l'impossibilité de cloisonner la chapelle du Refuge du reste de Saint-Jacques, le CHU a pris la décision de ne plus ouvrir aux visiteurs.

C'est une décision qui ne nous appartient pas et qui a été prise dans un objectif de sauvegarde du patrimoine. La question de l'acquisition du patrimoine historique par la ville, ainsi que sa valorisation, est une décision qui sera prise une fois les négociations sur l'aménagement de Saint-Jacques abouties.

Gestion différenciée des espaces verts et pousse importante cet été

La météo très pluvieuse du printemps et de l'été 2021 ont accéléré la croissance végétale de façon remarquable ce qui a fortement compliqué le travail des jardiniers.

En outre, en période pluvieuse et de congés estivaux les temps et les moyens d'intervention ont été mis à mal.

Il est important de souligner que les agents de la direction Biodiversité – Espaces Verts ont contribué de façon importante à la réserve sanitaire et que, de ce fait, les équipes de terrain ont

été réduites temporairement de personnels pour privilégier les soutiens aux équipes qui en avaient besoin.

Les rapports internationaux sont alarmants et se succèdent. Les rapports scientifiques montrent que les milieux urbains ont un rôle majeur à jouer en faveur de la biodiversité.

La place que l'on accorde au végétal, concernant l'érosion de la biodiversité, sous toutes ses formes est révélatrice de nos rapports à la nature, et doit nous amener à nous interroger. La Ville a adopté un plan de gestion en faveur de la biodiversité, de la végétation spontanée. L'objectif étant de laisser la floraison se dérouler en faveur des insectes pollinisateurs des oiseaux et des chauves-souris qui s'en nourrissent.

Notre ville est ainsi reconnue au niveau national et international comme pionnière sur ces sujets, et a obtenu en 2018 le titre de « Capitale française de la Biodiversité ».

Contrairement à ce qui a été affirmé, la Ville ne répond pas de façon méprisante aux bisontins et bisontines qui l'interrogent sur ses pratiques. Il a été proposé un conseil de lecture concernant un ouvrage de botanique urbaine qui recense l'ensemble des espèces que l'on peut trouver, au gré de ses déplacements quotidiens, dans une ville nature. Il faut rappeler qu'une application est disponible pour permettre une participation citoyenne aux inventaires.

Effectifs réels de la police municipale

Mme Rochdi a affirmé que la ville de Besançon comptait « moins de 40 agents en tenue ». Pour apporter des éléments précis de réponse, ce sont 60 postes pourvus au 1er septembre. 5 recrutements ont été réalisés et compléteront les effectifs d'ici la fin de l'année civile. La ville de Besançon a une équipe de policiers municipaux importante avec, 69 postes de policiers municipaux.

Si on s'en réfère au comparatif 2020 disponible sur data.gouv.fr, faisant état de 63 policiers municipaux pour la ville de Besançon à date du comparatif, la ville de Besançon se situe à des niveaux assez élevés comparés aux principales villes à proximité immédiate (pour 10 000 habitants) :

- Mâcon, 2,29
- Auxerre, 3,06
- Dijon, 3,95
- Vesoul, 3,98
- Montbéliard, 4,33

- Chalon-sur-Saône, 5,21
- Besançon, 5,28
- Belfort, 5,71
- Mulhouse, 6,02

Si l'on compare à d'autres villes de taille proche, Besançon se situe dans la moyenne :

- Le Mans (146 000), 2,12
- Villeurbanne (149 700), 2,67
- Clermont-Ferrand (146 600), 3,07
- Angers (153 500), 3,71
- Rouen (111 400), 4,76
- Annecy (131 000), 5,10
- Besançon, 5,28
- Limoges (133 600), 5,46
- Caen (107 500), 5,77
- Amiens (145 000), 5,93
- Metz (117 500), 7,40
- Perpignan (121 700), 13,23

Concernant le projet de service de la Direction Sécurité et Tranquillité publique de la Ville, il est actuellement travaillé avec les agents et ce plan et ses objectifs opérationnels seront présentés prochainement.

Mme la Maire a réuni une commission spécifique sur la question de la sécurité, avec un représentant de chacun des groupes politiques. Le premier rendez-vous en présentiel a eu lieu ce 15 septembre. A été acté collectivement qu'un rendez-vous aura lieu tous les 3 mois afin d'échanger sur ces domaines.

Mme la Maire fait partie de la commission sécurité de l'AMF et participe au travail commun sur ce sujet des collectivités de plus de 100 000 habitants organisé par France urbaine.

Les Hauts-de-Saint-Claude ont toute l'attention de la maire et des adjoints Damien Huguet chargé de ce quartier, et Benoît Cypriani chargé de la sécurité. De nombreuses réunions se sont tenues sur le sujet, Damien Huguet ayant entre avril et juillet rencontré des riverains et/ou des partenaires en moyenne tous les deux jours. Le 5 août, une réunion avec les habitants s'est tenue en présence de Christine Werthe, représentant le groupe « Besançon Maintenant » et Laurent Croizier, représentant le groupe « LREM-Modem ».

Comme cela a été indiqué lors de cette réunion puis par réponse écrite aux deux groupes de la minorité, les décisions suivantes ont été prises :

- L'adjoint à la sécurité, Benoit Cypriani, a acté en lien avec les services du Centre de Surveillance Urbaine (CSU), l'installation d'une caméra de vidéosurveillance temporaire ; le CSU sera chargé dans quelques mois d'en évaluer la pertinence afin de déterminer si celle-ci doit faire place à une caméra fixe ;
- Une taille spécifique des arbustes autour de l'aire de jeux a été réalisée suite à une réunion avec la police nationale afin de faciliter leurs actions. Les branchages autour des réverbères ont été élagués afin d'améliorer l'éclairage public dans la zone ;
- Le bailleur Habitat 25 a pris un certain nombre d'engagements auprès de l'adjoint de quartier afin notamment de positionner un grillage empêchant aux scooters de traverser le quartier ;
- La police nationale a confirmé auprès du directeur de cabinet que des opérations anti-rodéos seraient menées régulièrement dans le quartier ;
- La Maire a par ailleurs demandé à l'inspecteur d'académie de ne pas fermer de classe dans le secteur et de développer en lien avec la ville la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans ce quartier.

Par ailleurs, D. Huguet a travaillé avec la direction du contrat de ville pour mettre en place une fête de quartier qui s'est tenue le 21 juillet dernier au CCUB avec de nombreuses animations proposées aux familles de quartier. Enfin, un agent a été nommé au sein de la direction le 1er juillet et a en charge dans sa mission la coordination des acteurs de terrain sur ce secteur – ce qui présente une nouveauté.

Protoxyde d'azote (bombe hilarante)

La Maire, au regard du danger que représente le protoxyde d'azote et l'essor rapide de son usage, a pris un arrêté afin d'en interdire la vente aux mineurs et d'interdire l'abandon sur la voie publique de ces cartouches.

Par ailleurs, un courrier d'information est en cours de préparation afin que les parents d'élèves puissent connaître les risques encourus par l'absorption de ce gaz.

Bilan de la saison touristique estivale

Les indicateurs précis et comparables avec les saisons passées, établis par l'INSEE sur la base des nuitées dans les différents lieux d'hébergement de notre territoire, ne seront consolidés et ne nous parviendront que dans quelques mois. Nous n'avons donc comme éléments précis que la fréquentation de nos lieux touristiques et donc surtout culturels avec billetterie.

Grand Besançon Métropole a confié à l'Office du tourisme du Grand Besançon la mission d'observatoire de l'activité touristique. Les premières tendances relevées par quelques chiffres et retour des professionnels montrent une reprise pour la saison d'été, en hausse de 50 % par rapport à 2020, sans parvenir au niveau de 2019. Ceci est en concordance avec les premières évaluations nationales d'ADN Tourisme et du Comité Régional de Tourisme de Bourgogne Franche-Comté : ce constat est fait dans toute la région et dans toute la France. Le tourisme local n'a pas suffi à compenser la perte du tourisme international. Le club des hôteliers, sur un panel de 10 hôtels, indique une hausse de 8% en juillet par rapport à 2020, et une hausse de 4% du prix de vente moyen. A noter que le tourisme fluvial est en hausse, ainsi que le tourisme à vélo.

Du 19 mai au 31 août 2021, la fréquentation des musées du centre est en hausse de 27,5% par rapport à 2019 et en baisse de 5,8% par rapport à 2020 (ce chiffre est en grande partie dû au succès de l'exposition temporaire de 2020 : Time is Tomi) ; après une chute de sa fréquentation en 2020, la Citadelle quant à elle voit sa fréquentation augmenter de 10 % par rapport à 2020 (sans revenir à sa fréquentation avant-crise, -22% par rapport à 2019).

Journée sans voiture

Dans le cadre de l'organisation de la journée sans voiture du 25 septembre dernier, une information a été faite auprès de l'Union des Commerçants de Besançon le 31 août. La journée a démarré à 11h pour permettre les livraisons des commerces du centre-ville, et par ailleurs, l'ensemble des parkings à proximité du centre-ville est resté accessible pendant toute la journée. Une offre promotionnelle sur les transports en commun du réseau Ginko a accompagné cette journée, permettant aux bisontins de bénéficier d'un ticket journée à 2€.

La Ville accompagne les commerçants et il est mensonger d'indiquer qu'elle prend des mesures punitives à l'égard des commerçants. La Ville de Besançon est engagée pour un centre-ville vivant, et de nombreuses mesures sont venues ces derniers temps en témoigner (exonération des droits de terrasses, gratuité des musées pour renforcer l'attractivité du centre-ville, parkings à 1 euro et transports en commun à 1 euro le week-end pour toute la période des fêtes de Noël (mesure GBM), animations nombreuses, soutiens financiers aux associations de commerçants et le maintien de ces actions.).

Cette journée sans voiture, organisée dans de nombreuses villes françaises, qui sera renouvelée à l'avenir en associant l'ensemble des partenaires plus précocement, vise au contraire à dynamiser le centre-ville, permettre aux piétons de profiter de l'espace public. La ville libérée de véhicules motorisés, c'est plus d'espace que les piétons peuvent se réapproprier, ce qui bénéficie aux commerces dans un centre-ville apaisé. (Par exemple, les villes de Strasbourg, de Paris, de Clermont-Ferrand, de Bordeaux ont également organisé ce type d'évènement)

Centre-ville « rendu inaccessible »

A Besançon, la réglementation permet les livraisons et les retraits de commandes entre 6h et 11h. La Ville a mis en place un système de lecture de plaques minéralogiques des commerçants, afin qu'ils puissent accéder au centre-ville.

Après 11h, les livraisons sont terminées. Concernant les retraits, un système est à l'étude dans l'objectif de réserver l'ouverture des bornes aux personnes venant chercher des commandes, pour limiter les abus. Aujourd'hui, ce système fonctionne globalement bien même s'il y a encore quelques rares problèmes qui nous sont remontés.

Ces mesures sont exercées pour répondre à de nouvelles pratiques des grands centres urbains : il s'agit de prévenir la présence intempestive de véhicules en centre-ville qui pourrait occasionner de la gêne, tant au niveau du stationnement que des nuisances diverses. Par ailleurs, la ville mène actuellement une étude avec le Cerema sur le thème de la logistique urbaine, qui donnera des pistes d'actions concrètes en 2022 pour envisager des solutions d'organisation des « livraisons du dernier kilomètre. »

Régulation de la circulation par les feux tricolores

Depuis plusieurs années, un nouveau système de détection des bus est opérationnel. Ainsi, au fur et à mesure des aménagements liés à ce système, une mise à niveau des carrefours à feux est opérée pour donner la priorité de circulation non plus aux voitures mais aux piétons et aux cycles (aménagement de sas ou de temps de dégagement).

En cette rentrée 2021, ces dispositifs ont été activés aux abords de certaines écoles : Brossolette, Fanart, Montrapon, Chaprais, Velotte.

Ces aménagements ont pour but de faciliter la circulation et de sécuriser les cheminements piétons et cycles aux abords des écoles, notamment aux horaires d'entrée et de sortie des écoles. C'est une attente des parents d'élèves de Besançon et de France d'établir plus de sécurité dans le périmètre des établissements scolaires. C'est garantir la fluidité pour tous les modes de déplacements.

Pont de la République

La réflexion autour de l'aménagement du Pont de la République fait partie du programme de la majorité municipale, qui concerne la sécurisation et le développement des cheminements piétons et cyclables. En effet, tel qu'il est actuellement aménagé, le pont occasionne de nombreux conflits d'usages, en particulier s'agissant du partage du trottoir entre cycles et piétons, dont le gabarit n'est pas adapté.

Des aménagements sont donc envisagés pour faire du Pont de la République une entrée de centre historique réservée au tramway et aux cheminements piétons et cyclables. Ce projet, qui impliquera un report des véhicules sur les autres ponts aux abords de ce centre-ville, comprend un travail de remise à niveau des carrefours à feux sur l'ensemble du périmètre.

Crédits pour la mise à 2x2 voies de la RN57

La mise à 2x2 voies de la RN57 est un projet pour lequel la Ville et GBM ont donné leur avis, dans le cadre de la saisine de la DREAL. Cet avis a été assorti d'un vote sur les conditions d'accompagnement financier de ce dossier. Pour rappel, GBM a indiqué que sa participation ne dépasserait pas 25% du montant total de l'opération.

A ce stade, les crédits inscrits ne portent que sur les études sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat. Les collectivités sollicitées ont réaffirmées leur intérêt pour le projet mais n'ont à ce jour inscrit aucun crédit dans leur budget. Quant au prochain CPER, les discussions autour du volet mobilités n'ont pas encore débuté.